

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

27^{ème} année - N°5164 - Mardi 21 Juillet 2026 - Prix : 200 Fc

CIRCULAIRE SUR LES MARIAGES :

"On n'a pas interdit les festivités"



Le ministre de l'Intérieur, Mohamed Ahmed Assoumani, a réuni les maires et les préfets des différentes régions afin d'échanger sur la note portant sur la réglementation des horaires des cérémonies de grand mariage. Cette rencontre a été l'occasion pour le premier flic de clarifier le contenu de cette note et de dissiper les malentendus ainsi que les rumeurs relayées sur les réseaux sociaux.

grands mariages », a déclaré Mohamed Ahmed Assoumani. Selon lui, « la note adressée aux autorités préfectorales et communales leur demande de veiller à ce qu'aucune autorisation ne soit accordée pour l'organisation de manifestations à caractère coutumier durant les heures de travail des jours ouvrables. Les cérémonies concernées devront être programmées en dehors des heures de service administratif, notamment les jours non ouvrables, les jours fériés ou après les horaires réglementaires de travail ».

LIRE PAGE 3

"Je tiens d'abord à clarifier ce qui a été dit au sujet de cette note. À aucun moment elle n'a interdit les festivités sociales, notamment les

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

06 Swafar 1447
Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Juillet 2026

Lever du soleil:

06h 28mn

Coucher du soleil:

17h 57mn

Fadjr : 05h 14mn

Dhouhr : 12h 15mn

Ansr : 15h 12mn

Maghrib: 17h 00mn

Incha: 19h 14mn



INTERVIEW / ME ALI EL HAMINE

"L'enjeu majeur pour les Comores est de construire un droit adapté à leur contexte "

Avocat au barreau de Paris et docteur en droit public, Me Ali El Hamine s'est confié à La Gazette des Comores dans un entretien exclusif. Entre convictions personnelles, exigence académique et engagement professionnel, il revient sur son parcours et décrypte les grandes mutations du droit, notamment en matière de migration et d'action publique. Un regard éclairant, qui résonne particulièrement avec les défis juridiques auxquels font face des pays comme les Comores.

Question : Vous êtes avocat au barreau de Paris. Qu'est-ce qui vous a orienté vers le droit public ?

Ali El Hamine : Ma passion pour le droit public s'explique par deux raisons principales. La première tient à la nature même de cette branche du droit. En effet, le droit public poursuit une mission d'intérêt général : il organise l'action de l'État et des personnes publiques afin de créer les conditions juridiques nécessaires à l'épanouissement de chacun au sein de la société. Étant profondément attaché aux valeurs humaines et au service de l'intérêt collectif, je me sens naturellement attiré par cette discipline. La seconde raison est liée à mes convictions religieuses. Je considère que les principes et les finalités du droit public sont davantage en adéquation avec mes croyances que ceux qui régissent le droit privé. Cette proximité avec mes valeurs personnelles renforce ainsi mon intérêt pour cette branche du droit et conforte mon choix d'y orienter mon parcours professionnel.

Question : Votre parcours académique est très riche, avec un doctorat en droit public. En quoi vos recherches influencent-elles votre pratique aujourd'hui ?

A.E.H : Par définition, le travail de recherche doctorale consiste à collecter, analyser et mettre en perspective des données juridiques afin de construire une démonstration scientifique destinée à éclairer, rendre intelligible et accessible une question de droit complexe ou insuffisamment étudiée. À cet égard, cette activité présente plusieurs similitudes avec la profession d'avocat. En effet, l'avocat procède également à un travail

de collecte et d'analyse du droit positif, de la jurisprudence et de la doctrine afin d'élaborer une argumentation juridique cohérente et rigoureuse, dont l'objectif est de convaincre le juge du bien-fondé de la prétention qu'il défend. Dans les deux cas, il s'agit de mobiliser les outils de la méthode juridique pour construire un raisonnement structuré et persuasif, fondé sur une analyse approfondie des sources du droit.

Question : À quel moment avez-vous décidé de devenir avocat après un parcours universitaire aussi poussé ?

A.E.H : En fin de parcours doctoral, je me suis inscrit à un Diplôme Universitaire (DU) de droit international économique en Afrique à l'Université Paris2-Assas. La plupart des intervenants étaient des avocats et tous m'ont vivement encouragé à exercer conjointement les activités d'enseignant-chercheur et d'avocat. Convaincu par leurs conseils, j'ai décidé, à l'issue de ce DU, de m'inscrire à l'École de Formation du Barreau (EFB) afin de compléter mon parcours universitaire par une formation professionnelle d'avocat.

Question : Vous enseignez dans plusieurs universités. Comment conciliez-vous l'enseignement et la pratique du droit ?

A.E.H : Après plusieurs années d'enseignement, on finit par développer certains automatismes. Chaque année, il suffit alors de réactualiser rapidement le cours en y intégrant les nouvelles lois adoptées et les jurisprudences les plus récentes. Cette organisation me laisse davantage de temps pour me consacrer aux dossiers de mes clients.

Question : Votre pratique principale concerne le droit des étrangers et de la nationalité. Pourquoi ce choix ?

A.E.H : Ce choix s'explique principalement par mon parcours personnel ainsi que par le vécu des personnes qui m'entourent en France. Après l'obtention de mon baccalauréat, je suis parti au Sénégal où j'ai entamé mes études de droit, avant de venir en France pour les poursuivre. À travers mon propre parcours, j'ai été confronté aux difficultés que rencontrent de nombreux étrangers en France. Par ailleurs, je côtoie quotidiennement des personnes confrontées à des problématiques liées à leur séjour et à leur intégration sur le territoire français. C'est donc tout naturellement que je me suis orienté vers cette matière, avec la volonté de mettre mes compétences au service de ces personnes et de les accompagner dans leurs démarches afin de défendre efficacement leurs droits.

Question : Quelles sont aujourd'hui les principales difficultés rencontrées par les étrangers dans leurs démarches administratives ?

A.E.H : La dématérialisation des démarches administratives constitue aujourd'hui l'une des principales difficultés rencontrées par les étrangers. En substituant les plateformes numériques aux guichets physiques,

l'administration française a créé une distance croissante entre le service public et ses usagers. Si des dispositifs d'accompagnement existent, ils demeurent insuffisants au regard de l'ampleur des besoins. La généralisation des procédures en ligne suppose en effet un accès à internet, un équipement informatique adapté ainsi qu'une maîtrise minimale des outils numériques, conditions que de nombreux étrangers ne remplissent pas. Cette situation engendre des difficultés importantes dans l'accès aux droits et peut, dans certains cas, conduire à une véritable exclusion administrative.

Question : Constatez-vous une évolution récente du droit des étrangers, en France ou en Europe ?

A.E.H : Le droit des étrangers est sans doute l'une des branches du droit qui connaît les évolutions les plus fréquentes. En France, le Parlement adopte en moyenne une réforme législative par an dans ce domaine. À l'échelle européenne, l'entrée en vigueur, le 12 juin dernier, du Nouveau Pacte sur la migration et l'asile constitue une illustration supplémentaire de cette dynamique permanente. Ces réformes successives s'inscrivent dans une tendance générale visant à renforcer le contrôle des flux migratoires et à durcir les conditions d'entrée, de séjour et d'installation des ressortissants étrangers au sein de l'Union européenne, et plus particulièrement en France. Elles traduisent la volonté des pouvoirs publics de mieux maîtriser l'immigration, au prix d'un encadrement toujours plus strict des droits reconnus aux étrangers.

Question : Quel rôle joue le juge administratif dans la protection des droits fondamentaux ?

A.E.H : Le juge administratif constitue un rempart contre l'arbitraire de l'administration. En contrôlant la légalité de l'action administrative, il veille au respect de l'État de droit et contribue à garantir les droits fondamentaux et les libertés reconnus aux personnes.

Question : Vous avez travaillé sur le droit de l'environnement. Pensez-vous que les outils juridiques actuels sont suffisants pour protéger l'environnement ?

A.E.H : Les enjeux environnementaux et climatiques évoluent constamment. Par conséquent, les outils juridiques élaborés pour les protéger ne peuvent, par définition, être considérés comme suffisants de manière permanente, puisqu'ils doivent sans cesse s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis. Toutefois, je peux affirmer que les outils actuellement en vigueur sont globalement efficaces. Leur principale limite réside dans le fait qu'ils sont souvent contournés ou affaiblis par des intérêts plus puissants, notamment les intérêts économiques, qui peuvent freiner ou compromettre leur mise en œuvre effective.

Question : Au regard de votre expertise, comment analysez-vous les enjeux juridiques dans des pays comme les

Comores ?

A.E.H : Le droit ne peut pleinement remplir sa fonction que s'il reflète les réalités sociales, culturelles et sociologiques de la société qu'il entend régir. Or, dans de nombreux États africains, et notamment aux Comores, le droit positif demeure largement inspiré, importé, voire reproduit à partir de modèles juridiques étrangers. Cette transplantation normative ne produit pas toujours les effets escomptés : il arrive fréquemment que la greffe ne prenne pas, suscitant des phénomènes de rejet ou d'ineffectivité des règles juridiques. L'enjeu majeur pour l'Union des Comores est donc d'engager un véritable travail de production juridique endogène, fondé sur les besoins réels des citoyens, les spécificités nationales et les pratiques sociales locales. Une telle démarche suppose notamment une clarification des domaines respectifs du droit, de la religion et des traditions. En définissant avec précision les frontières entre ces différentes sphères normatives, il serait possible de limiter les confusions et les chevauchements qui engendrent souvent une insécurité juridique préjudiciable tant aux institutions qu'aux citoyens. L'objectif n'est pas de rompre avec les apports des expériences juridiques étrangères, mais de construire un droit adapté au contexte comorien, légitime aux yeux de la population et capable de répondre efficacement aux défis contemporains du pays.

Question : Le droit européen peut-il inspirer les systèmes juridiques de la région de l'océan Indien ?

A.E.H : Le droit de l'Union européenne et celui du Conseil de l'Europe sont nés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ils ont ainsi bénéficié de plusieurs décennies de développement, d'approfondissement et de consolidation institutionnelle et juridique. Aujourd'hui, de nombreuses organisations régionales à travers le monde, notamment dans l'océan Indien, s'inspirent de ces deux modèles. Pour rappel, le droit de l'Union européenne et celui du Conseil de l'Europe poursuivent principalement deux objectifs : d'une part, la protection des droits et libertés fondamentaux des citoyens et, d'autre part, la création des conditions nécessaires à un développement économique harmonieux et à un marché prospère. Les organisations régionales de l'océan Indien s'inscrivent largement dans cette double ambition, en cherchant à renforcer à la fois l'intégration économique, la coopération régionale et la promotion des valeurs démocratiques ainsi que des droits fondamentaux.

Question : Si vous deviez résumer votre mission en tant qu'avocat en une phrase, que diriez-vous ?

A.E.H : Comme le disait Henri Capitant : « L'avocat est celui qui prête sa voix à ceux qui ne peuvent se faire entendre. »

**Propos recueillis par
Mohamed Ali Nasra**

SOCIÉTÉ :

"La note n'a pas interdit les cérémonies de grand mariage"**Suite de la page 1**

Le ministre s'est dit étonné par les informations relayées sur les réseaux sociaux par certains activistes. « Ils ont affirmé que le gouvernement, en particulier le ministère de l'Intérieur, avait interdit les festivités de grand mariage. C'est totalement faux », a-t-il insisté. Il a rappelé que la note a été adressée aux autorités préfectorales et communales afin de réorganiser les horaires de ces manifestations coutumières pour qu'elles se tiennent en dehors des heures de travail de l'administration. « Il faut savoir que le grand

mariage fait partie de nos coutumes, de nos traditions et de notre identité. Nous ne pouvons pas interdire ces événements qui contribuent à l'épanouissement de notre société. En revanche, ils doivent être organisés sans perturber le fonctionnement de l'administration. Il existe d'ailleurs un arrêté, n°075/FOP, fixant les horaires de travail des fonctionnaires et autres agents de l'administration. Cet arrêté précise les périodes durant lesquelles les agents de l'État et des collectivités territoriales sont tenus d'assurer normalement leurs fonctions », a expliqué le ministre.

Il a ajouté que « ces derniers jours, il a été constaté que certaines manifestations à caractère coutumier, notamment les grands mariages, les cérémonies traditionnelles et d'autres festivités sociales, sont organisées pendant les heures de travail. Cela entraîne une absence importante des agents publics et perturbe le fonctionnement normal des services administratifs. C'est pourquoi cette note a été adressée aux autorités préfectorales et communales afin que ces événements soient programmés après les heures de travail, les jours non ouvrables, les jours fériés ou les week-ends ».

Le ministre a également averti que des sanctions seront prises à l'encontre des agents publics qui s'absentent de leur poste sans autorisation pour assister à ces cérémonies.

De son côté, Maoulida Assoumani, préfet adjoint de la région de Mboudé, a assuré que les autorités locales appliqueront cette mesure. « Nous allons sensibiliser les chefs de villages, les organisateurs ainsi que l'ensemble de la population sur la nécessité de respecter cette mesure. Comme le ministre l'a expliqué, les cérémonies de grand mariage ne sont pas interdites. Il demande simplement

qu'elles soient organisées en dehors des heures de travail afin de préserver le bon fonctionnement des services administratifs. C'est dans l'intérêt de tous. Trop souvent, lorsqu'un citoyen se rend dans un bureau administratif pour obtenir un document, on lui répond que le responsable est parti à un mariage et qu'il doit revenir le lendemain, malgré les dispositions de l'arrêté en vigueur. Je pense qu'il est nécessaire de mieux encadrer les horaires de ces cérémonies », a-t-il souligné.

Nassuf Ben Amad

TRISOMIE 21

Une caravane médicale inter-îles redonne espoir aux familles comoriennes

Après Ngazidja et Ndzuani, la caravane nationale de sensibilisation et de prise en charge des enfants porteurs de trisomie 21 a fait escale, samedi 18 juillet, au Centre hospitalier régional de référence de Fomboni (CHRI), à Mwali. Réunissant des spécialistes de plusieurs disciplines, l'initiative entend rapprocher les soins des familles, prévenir les complications médicales et offrir à ces enfants un meilleur accompagnement pour favoriser leur épanouissement.



darité s'est achevée à Mohéli avec un objectif clair : garantir à tous les enfants concernés un accès équitable à des soins spécialisés, quel que soit leur lieu de résidence. Au cours de cette journée, médecins, pédiatres et chirurgiens-dentistes ont procédé à des consultations, des examens médicaux et des conseils destinés aux familles. Une attention particulière a été portée à la santé

bucco-dentaire, souvent négligée alors qu'elle peut avoir des répercussions importantes sur l'état de santé général. « Les infections bucco-dentaires non traitées peuvent favoriser des complications cardiovasculaires. Il est donc essentiel d'assurer un suivi régulier de ces enfants, » ont rappelé les spécialistes présents, insistant sur la nécessité d'une prise en charge préventive et multidisciplinaire.

plinaire.

Le docteur Moubine Hamada Nouridine a souligné que cette caravane représente une avancée importante pour les familles concernées. « La trisomie 21 est une anomalie génétique qui peut entraîner un retard du développement intellectuel et moteur, des difficultés de langage ainsi que plusieurs complications médicales. Mais grâce à un dépistage précoce, un suivi médical continu et des séances de rééducation adaptées, il est possible d'améliorer considérablement la qualité de vie de ces enfants », a-t-il expliqué. Même message d'espoir du côté du docteur Miriam Anlawia Yssouf, pédiatre à l'hôpital El-Maarouf. « Cette caravane est avant tout un geste de solidarité envers les enfants porteurs de trisomie 21 et leurs familles. Nous avons voulu aller à leur rencontre dans chacune des îles

afin que tous puissent bénéficier des mêmes soins spécialisés », a-t-elle déclaré.

Au-delà des consultations, cette campagne vise également à sensibiliser les parents et la population à l'importance d'un accompagnement précoce. Les professionnels de santé rappellent que, malgré les défis liés à cette anomalie génétique, les enfants porteurs de trisomie 21 peuvent développer leurs capacités, s'intégrer pleinement dans la société et mener une vie épanouie lorsqu'ils bénéficient d'un suivi adapté et du soutien de leur entourage. À travers cette caravane inter-îles, les équipes médicales lancent ainsi un message d'espoir : investir dans la santé, l'accompagnement et l'inclusion de ces enfants, c'est leur offrir les meilleures chances de construire un avenir plus serein.

Riwad

SOCIÉTÉ :

Étienne Chapon visite le centre pour l'action de l'État en mer

L'ambassadeur de France, Étienne Chapon, a effectué le 17 juillet dernier une visite au centre national pour l'action de l'État en mer (Cnaem). Une visite qui a permis au diplomate d'observer et comprendre la mission du Cnaem à travers une présentation de son fonctionnement, ses acquis et ses perspectives.

C'était un moment d'échange entre l'ambassadeur de France aux Comores et le personnel du Centre national pour l'action de l'État en mer (Cnaem). Accueilli par la directrice du centre Nabsoiti Soulaïmana, Étienne Chapon a suivi une brève présentation de la mission du centre dédié à l'action de l'État en mer. Le diplomate a eu l'occasion d'appréhender le rôle du Cnaem par rapport aux activités en mer. Selon un communiqué du centre : « cette rencontre a été l'occasion pour le diplomate français, à travers une présentation

succincte, de mieux comprendre le processus de création du Cnaem, son opérationnalisation, son fonctionnement, ses acquis, ses besoins et ses perspectives ». Après quelques échanges la visite s'est poursuivie « dans deux cellules qui travaillent dans la collecte, fusion et partage d'informations maritimes ainsi que dans les opérations de surveillance et sauvetage en mer. Une initiative qui a permis aux visiteurs de mieux comprendre l'utilisation des différentes plateformes et la surveillance des activités maritimes de façon instantanée ».

C'était un moment fort pour le personnel d'accueillir le nouvel ambassadeur de la France à Moroni dans le cadre d'une visite de courtoisie. Ensemble, ils ont partagé des connaissances et d'expérience par rapport aux activités du centre. C'est dans ce cadre que sa directrice a expliqué qu'il s'agit d'une « structure née d'une volonté poli-

tique des autorités comoriennes qui cherchent à exercer leur pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire maritime de l'Union des Comores. Le centre regroupe ainsi tous les acteurs maritimes nationaux dont la Garde-côtes Comorienne, l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM), le centre national de contrôle et de surveillance de la pêche, la direction nationale de la protection de l'État, l'ANACM, l'armée nationale de développement ». Le centre entretient des liens de coopération technique avec le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage situé à l'île La Réunion (CROSS Sud Océan Indien). C'est ainsi que le diplomate français a exprimé sa disponibilité à renforcer ce partenariat en insistant sur l'appui de la France au développement des institutions comoriennes.

Kamal Gamal



PLONGÉE SOUS-MARINE

Une étape majeure dans la formation

Par un appui du Projet de Conservation de la Biodiversité grâce à des Solutions Fondées sur la Nature (BGI), huit agents de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) se sont envoyés samedi dernier pour Madagascar afin de suivre une formation de haut niveau en plongée professionnelle. Au-delà du perfectionnement technique, cette initiative marque une avancée stratégique pour la conservation de la biodiversité, la recherche scientifique et le développement de l'économie bleue dans l'archipel.

Les Comores misent sur le capital humain pour mieux protéger leur immense patrimoine marin. C'est dans ce cadre que samedi dernier, une équipe de huit agents de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) a quitté Moroni pour Nosy Be, à Madagascar, où elle suivra une formation qualifiante en plongée professionnelle de niveau Open Water Diver et Dive Master.

Financée par le Projet BGI, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), cette formation constitue une étape majeure dans le renforcement des capacités nation-

ales au service des aires marines protégées. Présidant la cérémonie de départ, le ministre de l'Environnement, Abubakar Ben Mahamoud, a rappelé l'importance de disposer de compétences nationales capables d'explorer, d'étudier et de protéger les richesses sous-marines de l'archipel. Dans un pays dont plus de 95% du territoire relève du domaine maritime, investir dans la formation de plongeurs professionnels revient à investir dans l'avenir.

Selon Fouad Abdou Rabi, le directeur de l'Agence des parcs nationaux et ancien plongeur, « cette initiative répond à un besoin longtemps identifié. Jusqu'à présent, les trois parcs marins nationaux existants souffraient d'un déficit de plongeurs qualifiés, limitant les opérations de surveillance, les recherches scientifiques, les suivis écologiques des récifs coralliens et les interventions sous-marines. Avec cette nouvelle génération de professionnels, le pays disposera désormais d'une expertise locale capable d'assurer ces missions selon les normes internationales de sécurité et de qualité ». Les bénéfices attendus vont bien au-delà des parcs nationaux. La maîtrise des techniques de plongée scientifique permettra d'améliorer la connaissance



Les participants à la cérémonie

des écosystèmes marins, de renforcer le suivi de la biodiversité et de fournir aux décideurs des données fiables pour orienter les politiques publiques de conservation. Dans un contexte marqué par le changement climatique et la dégradation des récifs coralliens, ces compétences deviennent un atout stratégique pour préserver leur patrimoine naturel.

Cette formation ouvre également de nouvelles perspectives économiques. Les plongeurs certifiés pourront accompagner le développement d'un tourisme sous-marin responsable, encore peu exploité malgré la réputation des eaux

comoriennes pour leur biodiversité exceptionnelle. La valorisation des récifs, de la faune marine et des paysages sous-marins pourrait ainsi renforcer l'attractivité touristique de l'archipel, créer de nouveaux emplois et générer des revenus durables pour les communautés côtières. Les compétences acquises pourront être diffusées au sein des institutions nationales, contribuant progressivement à bâtir une expertise locale durable et à réduire la dépendance du pays vis-à-vis de compétences extérieures.

À travers cet investissement dans les femmes et les hommes chargés de protéger les ressources

marines, le Gouvernement, le Projet BGI et le PNUD envoient un signal fort : la richesse de l'archipel ne réside pas seulement dans la beauté de ses fonds marins, mais aussi dans la capacité des Comoriens à les connaître, les préserver et les valoriser. Le ministre a souligné que par sa présence à cette cérémonie de départ, il a voulu montrer l'intérêt de son département pour les impacts attendus de cette formation quand on connaît l'étendue de notre espace maritime et qui mérite d'être mieux connu par notre population tant par sa beauté que par les ressources qu'elle contient.

Mmagaza

CULTURE :

Rahim El-Had, nommé ambassadeur Visa for Music pour les Comores



De son nom de scène Parolier du Karthala, Rahim El-Had fondateur de Kam'art Culture et principal initiateur du festival FIBO voit aujourd'hui sa carrière artistique prendre un nouvel élan en devenant Ambassadeur Visa For Music pour les Comores. Cet aigle d'art oratoire a livré ses impressions après sa nomination, dans une interview accordée à La Gazette des Comores.

Question : Vous venez d'être nommé Ambassadeur de Visa For Music pour les Comores. Quelle votre mission dans cette nouvelle aventure ?

Rahim El-Had : Le rôle d'un Ambassadeur de Visa For Music est d'être un véritable relais entre le marché professionnel

et son pays. Ma mission consiste à faire connaître Visa For Music aux Comores, à informer les artistes et les professionnels des opportunités qu'offre cette plateforme, à les accompagner dans leurs démarches de candidature et à encourager leur professionnalisation. Mais c'est aussi représenter les Comores au sein de Visa For Music, porter la voix de notre scène artistique et contribuer à faire en sorte que les artistes comoriens soient davantage présents sur l'un des plus grands marchés de la musique en Afrique et au Moyen-Orient.

Question : Comment devenir Ambassadeur de Visa For Music ? Parlez-nous de votre nomination. Comment avez-vous obtenu ce privilège ?

R.E. : Cette nomination est le résultat d'un parcours de près de dix années d'engagement dans les réseaux culturels africains. Depuis plusieurs années, je représente les Comores dans différents festivals, conférences, sommets et rencontres professionnelles consacrés aux industries culturelles et créatives et à la diplomatie culturelle. En tant que point focal d'Arterial Network aux Comores et membre de ce grand réseau panafricain des acteurs culturels, j'ai été invité à participer à Visa For Music afin de présenter les initiatives que nous développons aux Comores, notamment à travers Kam'Art Culture et le Festival International Bangwé de l'Oralité (FIBO). À l'issue de cette édition, j'ai eu plusieurs échanges avec la direction de Visa For

Music. Quelques semaines après mon retour aux Comores, j'ai eu l'honneur de recevoir officiellement ma lettre de nomination en tant qu'Ambassadeur de Visa For Music pour les Comores.

Question : Comment vous vous organisez pour que cette nouvelle aventure soit bénéfique aux artistes comoriens ?

R.E. : Dès ma nomination, j'ai souhaité passer à l'action. J'ai organisé une réunion d'information avec plusieurs artistes et professionnels de la musique afin de leur présenter Visa For Music, son fonctionnement et les opportunités qu'il offre. J'accompagne actuellement les candidats dans la préparation et le suivi de leurs dossiers. L'objectif est que les Comores soient représentées pour la première fois par des artistes musiciens à Visa For Music, qui se tiendra à Rabat, au Maroc, du 18 au 21 novembre 2026. Au-delà de cette première participation, je souhaite créer une dynamique durable afin que les artistes comoriens puissent accéder régulièrement aux grands marchés internationaux de la musique.

Question : Précisément quelle est la mission principale de Visa For Music dans le secteur culturel et artistique ?

R.E. : Visa For Music est aujourd'hui l'un des principaux marchés professionnels de la musique en Afrique et au Moyen-Orient. Chaque année, il rassemble des artistes, des producteurs, des managers, des tourneurs, des festivals, des diffuseurs, des programmeurs,

des acheteurs de spectacles et de nombreux professionnels venus du monde entier. Sa mission est de favoriser les rencontres professionnelles, de développer les collaborations internationales et d'offrir une visibilité aux artistes grâce aux showcases, aux conférences et aux séances de networking. Participer à Visa For Music, c'est avoir l'opportunité de présenter son travail à des décideurs du secteur, de développer son réseau professionnel et d'ouvrir de nouvelles perspectives de carrière.

Question : Visa For Music est-il destiné aux artistes qui souhaitent évoluer ou uniquement à ceux qui sont déjà au sommet de leur carrière ?

R.E. : Visa For Music s'adresse aux deux profils. Les artistes confirmés y trouvent une plateforme pour développer leur carrière à l'international, rencontrer de nouveaux partenaires et accéder à de nouveaux marchés. Mais c'est également une formidable opportunité pour des artistes émergents qui disposent déjà d'un projet artistique sérieux et professionnel. Ce qui compte avant tout, c'est la qualité du projet, son potentiel de diffusion et la capacité de l'artiste à saisir les opportunités offertes par le marché. Visa For Music n'est donc pas réservé à une élite : c'est une plateforme de développement qui accompagne les talents capables de franchir une nouvelle étape dans leur parcours professionnel.

Kamal Gamal

TAEKWONDO :

La renaissance du taekwondo comorien

C'est une information qui est passé inaperçue, et pourtant elle est d'une importance capitale, en tenant compte de la nouvelle politique de développement du taekwondo comorien. Soucieuse de renforcer les compétences techniques de ses encadreurs, la Fédération Comorienne de Taekwondo (FCTKD) a organisé une formation intensive en arbitrage et en coaching à l'INJS. Encadrée par un expert de renommée internationale, cette initiative s'inscrit dans une stratégie de professionnalisation de la discipline en vue des prochaines échéances régionales, notamment les Jeux des Îles de l'océan Indien.

Le 18 juin dernier, l'Instance dirigée par le Colonel Soilihi Abdallah Rafick a réuni, à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS),

vingt-cinq pratiquants pour une session de formation intensive consacrée à l'arbitrage et au coaching. Cette initiative répond à une ambition clairement affichée par la Fédération : « constituer progressivement un corps de cadres nationaux, arbitres et coach, maîtrisant les nouvelles méthodes d'arbitrage et d'encadrement », lit-on dans une publication du COSIC. À travers ce programme, la FCTKD entend améliorer la qualité de l'encadrement technique tout en préparant les officiels et entraîneurs aux exigences des compétitions nationales et régionales.

Pour garantir un enseignement conforme aux standards internationaux : « la Fédération a fait appel à Mamadou C. Ndiaye, 5^e Dan Kukkiwon, président de la Commission technique continentale de l'African Taekwondo Union (AFTU), Technical Director des

Championnats d'Afrique de Bamako 2026 et membre du Comité d'organisation des compétitions mondiales de la World Taekwondo. » Au cours de cette journée de formation, les participants ont alterné entre cours théoriques et ateliers pratiques, leur permettant d'actualiser leurs connaissances en matière d'arbitrage et de perfectionner leurs techniques d'encadrement. Selon la Fédération, ils ont bénéficié d'« un partage d'expertise de haut niveau, contribuant au renforcement des compétences techniques nationales ».

Au-delà de la transmission de connaissances, cette formation marque une nouvelle étape dans la stratégie de développement du taekwondo comorien. En investissant dans la qualification de ses arbitres et de ses coaches, la FCTKD pose les bases d'un encadrement plus performant, indispensable pour accom-



pagner la progression des athlètes et relever les défis des compétitions internationales. À travers cette action, la Fédération confirme sa volonté de faire de la formation un levier essentiel de la modernisation

du taekwondo national et remercie le formateur ainsi que l'ensemble des participants pour leur engagement au service de la discipline.

Imtiyaz

SITUATION AU CHN EL-MAAROUF :

Quand les services craquent

Ce qui se passe à l'hôpital de référence n'est plus une tension passagère, c'est une rupture de continuité. Le service qui gère les grossesses à risque et les urgences vitales des femmes tourne avec la moitié de son équipe. Cette onde de choc gagne également le bloc et la radiologie.

En mars, les praticiens contractuels cessent le travail pour exiger une rémunération décente. Trois ne reviennent pas. Il ne reste que trois gynécologues pour couvrir toutes les nuits et tous les week-ends. Le protocole signé fin avril aurait dû

permettre leur retour, mais il achoppe sur des exigences administratives jugées vexatoires. Leurs postes restent vides et la charge explose. Dès lors, la moindre urgence devient une course d'obstacles. Une patiente évacuée récemment avec une grossesse extra-utérine a dû

patienter longtemps sur brancard, faute de chirurgien disponible. Son cas n'est pas isolé, il révèle une routine : on temporise, on appelle, on transfère. L'établissement censé être le dernier recours renvoie ailleurs. L'ailleurs n'est pas plus solide.

Le bloc fonctionne en sous-effectif, avec des salles partagées et une organisation à flux tendu. À l'imagerie, toutes les échographies et les comptes-rendus reposent depuis des mois sur un seul médecin. Chaque retard de diagnostic complique une intervention. Les conséquences s'empilent à trois niveaux. D'abord médical et humain. Des équipes sans repos voient leur vigilance s'émousser. Le risque de faute de dosage, de lésion non repérée ou de décision tardive augmente mécaniquement. Pour les patientes, cela signifie entre autres, hémorragies aggravées, infections, transferts nocturnes épuisants.

Ensuite social. La structure militaire, alternative habituelle, a

presque doublé le prix de ce type d'opération. Les cliniques de Moroni sont encore plus chères. Les femmes sans revenu sont triplement pénalisées : incapacité de payer, obligation de voyager loin, dépendance à des collectes improvisées en ligne. La solidarité citoyenne, bien qu'admirable, ne peut remplacer un service public. Enfin institutionnel. Chaque attente érode la confiance envers l'hôpital de référence. Les familles contournent El-Maarouf et surchargent des centres périphériques moins équipés. Les soignants restants s'interrogent, épuisés.

Sans réintégration rapide des praticiens spécialistes et sans renfort durable au bloc et à l'imagerie, les urgences vitales pourraient connaître des fins terriblement dramatiques. Et pendant ce temps, aucune réaction des autorités compétentes.

Hamdi Abdillahi Rahilie



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
Mohamed Youssouf
Sanaa Chouzour
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad

A Bardraoui
Mohamed Ali Nasra
Hamdi Abdillahi Rahilie
El-Aniou Fatima
Aticki Ahmed Ismael
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

LIBRE OPINION

Une occasion manquée de réformer sérieusement l'administration



Nakidine Mattoir

Pour être informé, je lis la Gazette chaque jour

Je suis foncièrement anti-*anda*. Je considère que ces pratiques coutumières dispendieuses – grands mariages, cérémonies traditionnelles et autres festivités – sont un frein au développement économique et social des Comores. Elles ruinent les familles, creusent les inégalités et détournent des forces vives de leur productivité. À ce titre, je ne pleurerai pas sur la volonté affichée de les réguler pendant les heures de travail. Mais cette circulaire N°26-004-MIDAT/CAM ne me satisfait pas pour autant. Bien au contraire, elle confirme, jusque dans ma propre position, l'incapacité chronique du pouvoir en place à gouverner avec rigueur et intelligence. Sur la forme, elle est juridiquement boiteuse. Certes, le ministre de l'Intérieur est bien l'autorité de tutelle des Préfets et des Maires. Mais en fixant une interdiction générale qui touche à l'organisation du travail de tous les agents publics, il empiète sur les prérogatives

exclusives du ministre de la Fonction Publique. Une circulaire interministérielle, cosignée, aurait été la moindre des choses. Sans cela, ce texte n'a pas la portée réglementaire qu'il prétend avoir. Sur le fond, elle est redondante et inutile. Le droit disciplinaire existe déjà : tout agent public qui s'absente sans motif valable s'expose à des sanctions. Pourquoi inventer une nouvelle interdiction quand il suffirait d'appliquer les textes existants ? Cette circulaire est un cache-sexe administratif qui masque l'absence de volonté réelle de mettre en œuvre les sanctions prévues. Surtout, elle est disproportionnée. Interdire toute manifestation coutumière les après-midis ouvrables, c'est faire preuve d'un autoritarisme paresseux. Une simple campagne de sensibilisation auprès des chefs coutumiers, couplée à un rappel à l'ordre ferme des chefs de service, aurait été plus efficace et moins liberticide.

En définitive, même en étant anti-*anda*, je dénonce cette circulaire. Car elle illustre parfaitement ce que je reproche au pouvoir de Moroni : gouverner dans l'imprécision, par à-coups et sans coordination interministérielle. On attaque un symptôme (les cérémonies) sans jamais s'attaquer aux causes profondes (l'absentéisme chronique, le manque de discipline, la faiblesse des contrôles). Le pouvoir se donne ainsi bonne conscience en affichant une fermeté de façade, alors qu'il ne fait qu'ajouter une couche de confusion à un État déjà mal rationalisé. C'est une occasion manquée de réformer sérieusement l'administration. Je suis anti-*anda*, mais je refuse que l'on se serve de cette opposition pour justifier des méthodes aussi brouillonnes et inefficaces.

Nakidine Mattoir

Actu Yas

Tombola Supporters

La Tombola Supporters est lancée pour toute la période de la coupe du monde. Pour participer, il suffit d'acheter une offre à 1 000 KMF ou plus. À la clé, quatre grands lots : une Box Yahangu, un Samsung A26, un scooter et un panneau solaire.

Animation Commerciale Tombola Supporters

Des animations commerciales ont été déployées sur le terrain pour sensibiliser les clients à la Tombola Supporters et encourager leur participation à l'opération.

Bonus Hidaya 100% sur YasApp

Le Bonus Hidaya 100% est disponible sur YasApp pour l'ensemble de nos offres. Chaque recharge est doublée, un avantage direct, accessible en quelques clics depuis l'application.

Offre Illimitée

En juillet, Yas passe en illimité et toi aussi ! Disponible uniquement sur 50 Go. Offre de lancement à 25 000 KMF.

L'offre illimitée est à 25 000 KMF pour 50 Go, elle ne coupe jamais la connexion. Une fois les 50 Go consommés, la navigation continue à débit réduit sans interruption.

Trash to Tale

Yas Comores a participé à Trash to Tale, une initiative citoyenne où les enfants ont trié et collecté le plastique, une action concrète en phase avec notre engagement RSE.

Cross du Lycée Français Henri Matisse

Yas Comores était présent au Cross du Lycée Français Henri Matisse, un événement sportif réunissant élèves et familles. Un moment de proximité avec la communauté, fidèle à notre engagement de terrain.

Reboisement

Yas Comores a participé à l'opération de reboisement dans l'ensemble de l'archipel, contribuant à la préservation des écosystèmes locaux.

Moya, Anjouan | Bahani, Ngazidja | Mahéli

Mutuelle de santé-PDV

Programme de mutuelle de santé mis en place par Yas Comores pour accompagner ses revendeurs, distributeurs et bénéficiaires en facilitant leur accès aux soins.

Echanges avec les clients

Rencontre avec nos clients pour échanger sur leur expérience et recueillir leurs retours sur nos services et offres. Une occasion également de les sensibiliser à une meilleure gestion de leur consommation de data.

Projet Dima Tsembehou, Anjouan

L'équipe Yas est allée à la rencontre des citoyens pour leur présenter le Projet Dima, une initiative d'épargne et d'accompagnement financier, et les encourager à y adhérer.